



Commune de Woluwe-Saint-Pierre
Communiqué de presse – 1.07.2021

SACS ÉVENTRÉS ET PROPRETÉ : POUBELLE RIGIDE OBLIGATOIRE À WOLUWE-SAINT-PIERRE

- **La commune de Woluwe-Saint-Pierre rend obligatoire dès le 1^{er} septembre l'utilisation de poubelle rigide, pour lutter plus fermement contre les sacs éventrés.**
- **Une action de plus pour la propreté des rues et quartiers.**
- **Dans des cas exceptionnels, la commune délivrera des dérogations**

Quand les animaux s'en prennent aux sacs poubelles

Les jours de collecte sont malheureusement souvent synonymes de **sacs déchirés** et de rues **jonchées de déchets**. Une image peu agréable et un **cout de nettoyage** par les équipes de balayeurs important pour la collectivité : environ **150.000 euros par an**.

Après plusieurs mesures - vente de poubelles à prix coutant, sensibilisation au porte à porte, sanctions, publication d'un guide du civisme, etc. -, la commune franchit une nouvelle étape et demande à **chaque ménage d'utiliser une poubelle rigide**.

La poubelle rigide obligatoire

Le Conseil communal a voté ce mardi 29 juin le règlement relatif à l'utilisation de poubelles rigides.

Le 1er septembre, le règlement et ses dispositions entrent en vigueur

- Les sacs blancs devront y être **déposés aux heures réglementaires**
- **500 poubelles seront offertes**, les suivantes resteront disponibles à la Maison communale au prix coutant de 10€. Chaque citoyen peut également s'équiper d'une poubelle du magasin de son choix.
- Des **exceptions** peuvent être demandées (personnes à mobilité réduite, petit logement, démarche zéro déchet, compost, etc)

Parallèlement, la commune poursuit l'objectif collectif d'améliorer le tri des **déchets organiques** un autre objectif collectif. Moins de déchet alimentaire dans les sacs blancs veut dire aussi moins **de source de nourriture**. Elle encourage pleinement donc les démarches **zéro déchet** et le **compostage** individuel et collectif ou encore les poubelles oranges - disponibles gratuitement à la Maison communale.

Les informations en FR, NL et EN et le règlement sont disponibles via <https://www.woluwe1150.be/services-communaux/proprete>

Caroline Lhoir, Première échevine en charge de la Propreté publique :

« *Si chacun.e se sent responsable et **prend sa part**, tout le monde y gagne ! Les sacs éventrés **sont une vraie nuisance** pour nos habitants et pour l'environnement. Notre commune est **belle et conviviale** : cette obligation vise justement à la maintenir !* »

Benoît Cerexhe, Bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre qui avait fait adopter une ordonnance dans ce sens au Parlement Régional Bruxellois quand il était encore député, explique :

« *Woluwe-Saint-Pierre a cette chance immense d'être une commune particulièrement verte située en bordure de la très belle Forêt de Soignes. Des espaces verts propices à la diversité animale... aussi celle qui, comme les renards et les corneilles, aime à chercher de la nourriture dans les sacs poubelles. Dans plusieurs quartiers, cela engendre de très nombreuses nuisances les jours de collectes. **Avec les poubelles rigides, la malpropreté va nettement diminuer et nos quartiers devenir encore plus agréable à vivre*** »



Commune de Woluwe-Saint-Pierre
Communiqué de presse – 1.07.2021



Caroline Lhoir - Première échevine, en charge de la
Propreté publique
clhoir@woluwe1150.be | 02 773 06 72



Benoit Cerexhe - Bourgmestre
bcerexhe@woluwe1150.be | 02 773 05 03